

Objectif 10 Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes et adapter la gestion forestière

Objectif 10 Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes et adapter la gestion forestière

"Les forêts couvrent plus d'un tiers du coeur de parc et présentent une variété d'essences et de contextes pédologiques et climatiques. Parmi ceux-ci, il est attaché une attention particulière aux sapinières ligures (vallées de la Roya et de la Bévéra, basse vallée de la Vésubie), qui sont rares en France. La protection des forêts anciennes, peuplements qui présentent plus de 3 siècles de continuité de l'état boisé est également la priorité compte tenu de leur rareté, de l'intégrité des communautés vivantes qu'elles abritent et du fonctionnement inaltéré des cycles biogéochimiques. On trouve notamment ces forêts anciennes dans les actuels boisements de pin cembro à l'étage subalpin, dans les forêts de sapin ou d'épicéa de l'étage montagnard, dans les ravins peuplés de feuillus variés, et notamment dans les secteurs au relief très accidenté.[...]"

Action contractuelle 17 Sensibiliser les visiteurs à la naturalité des paysages forestiers et à l'importance patrimoniale des forêts anciennes

La sensibilisation prend la forme de projets éditoriaux, de conférences, de visites guidées, d'expositions. Elle permet de donner de la valeur aux forêts mises en réserves ou délibérément préservées pour leur naturalité. Il est porté une attention particulière aux messages sur le bois mort, dont l'importance écologique est très peu connue.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
· valorise la naturalité dans sa politique de communication et de sensibilisation	· soutiennent les initiatives	Réseaux d'éducation à l'environnement et au développement durable, CRP, ONF, associations de communes forestières, services de l'Etat dont DRAAF et
L'action contractuelle 17 s'applique à tout le coeur du parc.		

pages 47 et 48

Référence ID de l'article : #2031

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-07 12:33